



LIVRET D'ACCUEIL



2025-2026



École Maternelle Brins d'herbe



École Élémentaire du Val Noir

6 rue des écoles
69670 Vaugneray

Tél maternelle : 04 78 45 91 32
Tél école : 04 78 45 81 53

ecolepublique@vaugneray.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE RENTRÉE

Les Temps Péricolaires

LA SURVEILLANCE DU TEMPS PÉRISCOLAIRES

La surveillance du temps péri-colaire du matin avant l'école, du midi et du soir après l'école est une compétence de la commune.

Le responsable péri-colaire peut être amené à joindre les familles. Les familles peuvent également le contacter pour tout problème éventuel :

Eddy TRAORE

T. 06 76 49 01 78

du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30

Par mail :

periscolaire@vaugneray.com

DES MOMENTS DE PARTAGE

Les temps péri-colaires sont des moments de partage, de détente et de loisirs. Les enfants s'engagent à respecter des règles de vie commune.

L'utilisation de la violence verbale, physique ou la tenue de propos vexatoire est interdite.

Un enfant momentanément difficile pourra être isolé pendant le temps nécessaire à lui faire retrouver une attitude compatible avec la vie de groupe.

Toutefois, quand le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement d'un des temps péri-colaires et traduit une inadaptation à ce temps d'accueil, la situation de l'enfant est examinée avec la famille et la responsable péri-colaire.

Une décision de retrait provisoire peut être prise, après un entretien avec les parents. Dans ce cas, la famille et l'équipe péri-colaire doivent travailler ensemble de façon à permettre de nouveau, dans les meilleurs délais, sa participation au temps péri-colaire.

.....

EN RETARD À MIDI OU LE SOIR ?

Les enfants non récupérés à la fermeture du portail de l'école seront placés sous la responsabilité du personnel municipal. **L'enfant sera alors inscrit à la cantine, ou à la garderie.**

Vous devrez alors vous acquitter du paiement de ce temps.

.....

ABSENTÉISME

Toute absence est à signaler auprès de l'école et du responsable péri-colaire.

LES RÈGLES D'OR des Temps Péricolaires



1/ Je respecte mes camarades
et les adultes qui travaillent à l'école

2/ J'ai le droit d'être écouté et respecté

3/ J'écoute les consignes données par les animateurs

4/ Je prends soin du matériel

5/ Je prends plaisir dans les activités proposées

6/ Je règle les conflits en discutant avec mes camarades
ou en allant demander de l'aide à l'adulte

7/ Je me lave les mains avant et après le repas et le goûter

8/ Je peux aider les plus petits

LES TEMPS DE MIDI

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, un service de restauration est proposé aux familles qui ne peuvent faire déjeuner leur enfant à l'extérieur de l'école.

Le service de restauration scolaire est municipal.

UN TEMPS POUR BIEN MANGER

D'une façon générale, les adultes chargés de la surveillance participent à l'éducation alimentaire des enfants : l'enfant est invité à goûter et n'est pas forcé de terminer son plat. En cas de difficultés, le responsable périscolaire prend contact avec les parents pour comprendre les habitudes alimentaires de l'enfant et veiller ensemble à ce que le repas réponde aux besoins de l'enfant.

UN TEMPS POUR SE SOCIABILISER ET DEVENIR AUTONOME

Le temps du repas se déroule sous la surveillance constante d'un adulte référent. L'enfant est sensibilisé au respect des règles d'hygiène avec un lavage des mains avant et après le repas.

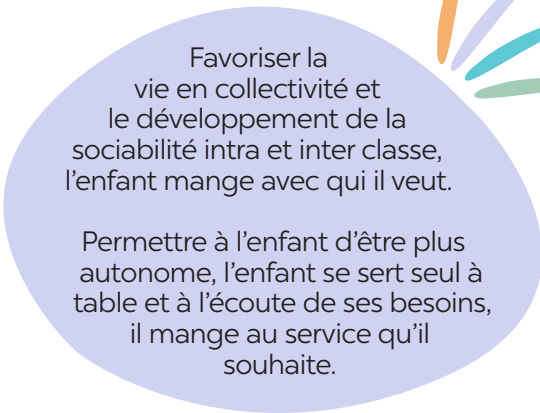
En restauration maternelle :

Les enfants sont servis à table et sont accompagnés par un adulte dans la prise de leur repas.

Au mois de juin et afin de préparer le passage en élémentaire, les grandes sections sont invitées à déjeuner avec l'aide d'un adulte selon l'organisation des classes élémentaires.

En restauration élémentaire :

L'organisation retenue est le semi-self. Ce fonctionnement répond à deux objectifs :



Favoriser la vie en collectivité et le développement de la sociabilité intra et inter classe, l'enfant mange avec qui il veut.

Permettre à l'enfant d'être plus autonome, l'enfant se sert seul à table et à l'écoute de ses besoins, il mange au service qu'il souhaite.

UN TEMPS POUR S'AMUSER OU SE REPOSER

La pause méridienne comprend le temps de repas mais également le temps d'avant et d'après au cours duquel l'enfant s'amuse seul ou avec ses camarades.

L'enfant a ainsi le choix entre plusieurs activités mais a également le droit de ne rien faire et de se reposer. Les enfants sont accompagnés dans leur choix en laissant des espaces de liberté sans contrainte autre que le respect des règles et de l'autre.

LE RESTAURANT SCOLAIRE : Réservation

LA RÉSERVATION DES REPAS

La réservation des repas sur l'espace famille est **OBLIGATOIRE** pour tous les enfants, qu'ils utilisent régulièrement ou occasionnellement le service de restauration scolaire.

.....

NOUVELLE FAMILLE

Un premier courriel vous a été envoyé pour créer votre espace personnel. Une fois créés, vos identifiants et mot de passe sont à conserver pendant toute la scolarité de votre enfant.

Si vous n'avez pas reçu le courriel, contactez la Mairie.

.....



COMMENT RÉSERVER DES REPAS ?

Via l'espace famille <https://espacefamille.aiga.fr/1297410>

Connectez-vous avec vos identifiants
Cliquez sur le prénom de l'enfant.

Nous recommandons de faire vos réservations à l'année si c'est possible, ce qui assurera un respect du délai de réservation.

Vous pouvez également réserver par période ou pour quelques jours.



Les réservations de dernière minute (qui ne respectent pas le délai de prévenance de 7 jours) restent possible, mais un tarif majoré sera alors appliqué.

LE RESTAURANT SCOLAIRE : Les tarifs

Un délai de prévenance de 7 jours est à respecter pour la réservation et/ou l'annulation.

Tarifs 2025-2026	
Tarif unique	4,30 €
Réservation hors délai / dernière minute	6,50 €
Annulation dernière minute	2,50 €
Absences non facturées automatique	Grève des enseignants Sortie scolaire

MALADIE DE L'ENFANT

Fournir un certificat médical
au nom de l'enfant
jusqu'au 2 du mois suivant, soit :

- par mail mairie@vaugneray.com
- dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le 1^{er} jour d'absence sera facturé 2,50 €.

Les certificats fournis à l'école
ne sont pas transmis à la mairie.

LA GARDERIE

Un service d'accueil périscolaire est proposé aux familles
aux horaires suivants :

• **MATIN** : 7h20 - 8h20

• **SOIR** : 16h30-18h ou 16h30-18h30

L'extension de service proposée de 18h à 18h30 est une tranche horaire réservée en priorité aux parents ayant des contraintes professionnelles.

Si la personne chargée de récupérer l'enfant constate qu'elle ne peut arriver avant 18h30, il lui est demandé d'appeler :

Eddy TRAORE : 06 76 49 01 78

Merci de bien respecter ces horaires

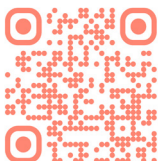
Les agents assurant la surveillance arrêtent leur service à 18h30 : en cas de retards répétés, la mairie se réserve la possibilité de restreindre l'accès au service de garderie périscolaire à la famille concernée.

.....

Inscriptions via le portail famille

<https://espacefamille.aiga.fr/1297410>

La réservation ou l'annulation peut se faire jusqu'au matin même : 7h pour la garderie de 7h20 et jusqu'à 10h pour la garderie du soir et du mercredi midi.



L'achat des tickets reste possible à la mairie. Ils doivent être remis le matin à l'animateur.



LA GARDERIE : Les tarifs

Tarifs tickets à l'unité *	
Accueil du matin (à partir de 7h20)	2,10 €
Accueil du soir → 16h30-18h	3,15 €
Accueil du soir → 16h30-18h30	4,28 €

EN CAS DE RETARD APRÈS 18H

Le tarif 16h30-18h30 sera appliqué.

**Les tarifs sont révisés chaque année au mois de juin pour la rentrée prochaine.*

LA FACTURATION : Restaurant scolaire – Garderie

La facturation se fait au réel.

Elle correspond au nombre de repas et de garderie sur une période.

La facture est payable sous 15 jours :

- **Sur le portail famille** : pour un paiement en ligne
- **Par chèque** : à l'ordre du Trésor Public à déposer en Mairie.
- **En espèce** : à la Mairie, un reçu vous sera alors délivré.



Les factures sont éditées au mois selon le calendrier suivant :	
Envoi des factures dématérialisées aux parents	à partir du 5 du mois
Date limite de paiement et relance	le 25 du mois
Transmission à la trésorerie	le 5 du mois suivant

ATTENTION : Selon les règles de la comptabilité publique, les paiements en ligne ou auprès du régisseur ne seront plus possibles dès la transmission en trésorerie.

Vous retrouverez dans l'onglet Trésor Public, les factures en recouvrement.



LE PAI

Projet d'Accueil Individualisé



Le projet d'accueil individualisé est établi quand un enfant présente un trouble de santé (maladies chroniques, allergies, intolérances alimentaires).

SANS PAI, sur les temps d'accueil Garderie/Cantine, les équipes ne pourront administrer aucun médicament, même homéopathique.

Ce PAI permet de mettre en place un protocole d'urgence.

Il est IMPÉRATIF de vous adresser à la directrice afin de le mettre en place avec le médecin scolaire.

.....



SERVICE MINIMUM

En cas de grève des enseignants de l'école, un service minimum est assuré à partir de 25% d'enseignants grévistes.

Les parents sont informés de sa mise en place par voie d'affichage à l'entrée de l'école.

L'inscription de votre enfant se fait en mairie au plus tard la veille au soir, et est obligatoire.

Les enfants seront accueillis dans la limite de la capacité d'accueil défini par la commune.

LE PLAN MERCREDI

L'école accueille désormais vos enfants sur un rythme de 4 jours :
lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Afin d'accompagner les familles sur le temps du mercredi matin, la municipalité a mis en place un plan mercredi, dont voici les modalités d'organisation :

→ L'accueil de loisirs se fera de **7h30 à 12h30** avec 3 heures d'activités organisées de 8h30 à 11h30.

→ Cet accueil aura lieu **à l'école du Val Noir de Vaugneray.**

→ Il est **ouvert à tous les enfants âgés de 3 ans révolus** à la date du premier jour d'accueil et scolarisés dans un établissement primaire (public ou privé) de la commune de Vaugneray.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

→ L'inscription est annuelle avec la possibilité de se désinscrire avec un préavis d'un mois par période.

→ L'inscription à la période est possible dans la limite des places disponibles.



Elle doit être réalisée via le portail famille de la commune :



<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=1297410#connexion&110803>

Le plan mercredi doit être accessible à toutes les familles notamment les plus modestes. Ainsi, il est proposé la tarification suivante en fonction du quotient familial (QF) :

Le tarif est défini de manière forfaitaire pour l'accueil à la demi-journée sans repas de 7h30 à 12h30.

	Participation des familles
Tranche 1 - QF < 400	2 €
Tranche 2 - QF entre 401 et 800	4 €
Tranche 3 - QF entre 801 et 1200	6 €
Tranche 4 - QF > 1200	8 €

Afin d'organiser un accueil de qualité, le plan mercredi entre dans un PEDT (Plan Educatif du Territoire) dont les objectifs sont les suivants :

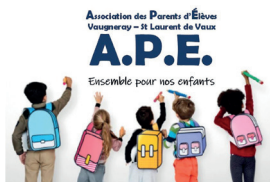


POUR TOUT RENSEIGNEMENT, contactez la Mairie : 04 78 45 80 48

TUTO POUR INSCRIPTION

→ Besoin d'aide pour vous inscrire ? Consultez le tuto !





LES ASSOCIATIONS DE

BONNE RENTRÉE !!

VAUGNERAY - SAINT LAURENT DE VAUX

L'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) est avec vous, tout au long de l'année pour vous accompagner, vous informer et faire le lien entre vous, les enseignants et l'équipe municipale. Nous sommes des parents d'élèves bénévoles.

Vous avez été nombreux à venir nous rencontrer lors des Portes Ouvertes organisées à l'école maternelle. Alors, si comme nous vous souhaitez :

- Contribuer au bien-être de vos enfants à l'école
- Partager des projets en lien avec l'école
- Rencontrer d'autres parents super sympas !

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de notre Assemblée Générale

**Jeudi 25 septembre
à 20h30
Salle du Lavoir
(sous la mairie)**

pour faire grossir nos rangs et permettre à l'Association de perdurer !



QUELQUES-UNES DE NOS ACTIONS :

- Préparation et participation aux conseils d'écoles.
- Rédaction des comptes-rendus des conseils.
- Rencontre avec la mairie pour l'amélioration des abords des écoles.
- Vente des sapins de Noël.
- Création du banc des copains dans la cour de l'école élémentaire pour combattre l'isolement et encourager l'empathie entre enfants.
- Financement d'un atelier pour aborder le thème du harcèlement en CE2.
- Photomaton offert le jour de la rentrée.
- Montage de la visite virtuelle des écoles (lien disponible sur le site de la mairie)...

**NOUS
CONTACTER**

apevaugneray@gmail.com

**Suivez notre page Facebook
#apevaugneray**

PARENTS D'ÉLÈVES



Notre
Assemblée Générale
se tiendra
le 25 septembre
à 20h30 - à l'école

Association de parents bénévoles, le Sou des écoles organise chaque année des événements festifs et conviviaux afin de récolter des fonds destinés à soutenir les projets pédagogiques et éducatifs des écoles de Vaugneray.

Il apporte également une aide financière aux familles en difficulté, afin que leurs enfants puissent participer à toutes les activités proposées par l'école (sorties, classes découvertes, etc.).

A QUOI SERVENT LES BÉNÉFICES RÉCOLTÉS ?

Grâce aux bénéfices des événements, nous finançons :

- Les transports scolaires et sorties pédagogiques
- Des sorties culturelles (Ciné Filou, Le Griffon, Auditorium...)
- Les classes découvertes et projets musique
- L'abonnement à des magazines éducatifs sélectionnés par les enseignants

- Une aide ponctuelle aux familles en difficulté (à la demande de l'équipe enseignante)
- Une calculatrice offerte aux CM2 pour marquer leur passage en 6e

PROGRAMME 2025/2026

- **Saucisson patate du Sou :**
18 Octobre 2025
- **Chocolats de Noël :**
Réservations du 3 au 14 Nov. 2025
- **Goûter de Noël :** 19 Déc. 2025
- **Boum du Sou :** Mars 2026
- **Challenge de Pâques :**
Avril 2026
- **Vide Grenier du Sou :** Mai 2026
- **Fête de l'école :** 26 Juin 2026

Nous avons besoin de vous !

Le Sou des écoles vit grâce à l'implication des parents bénévoles. Chaque personne compte : que vous donniez 1 heure ou 10 heures dans l'année, votre aide est précieuse pour faire tourner l'association et continuer à offrir toutes ces actions aux enfants :

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Rejoignez-nous (en plus nous sommes sympas)

www.soudesecoles-vaugneray.fr



LE PERSONNEL COMMUNAL



ATSEM

Tiffany SOULIÉ
Référente ATSEM

Régina BITOUT

Gladie RADIX

Fanny MAZURAT
St Laurent de Vaux

Christelle THOMAS

Karine MERCOYROL

Sylvaine TOZY

Audrey PIANO

GARDERIE ET MERCREDI MATIN

Samantha AGULLES
Garderie

Manel GUIZANI
Garderie

Tiffany SOULIÉ
Mercredi matin

Malycia ALIBERT
Garderie

Coraline JÉSUS
Garderie

Yolande THEVENET
Garderie

Guillaume BELFILS
Garderie + Mercredi matin

Karine MERCOYROL
Garderie

Christelle THOMAS
Mercredi matin

Régina BITOUT
Garderie

Patricia MOREL
Garderie SLV

Maéline TIN-SANG
Garderie

Nawelle BOUKHARI
Garderie

Audrey PIANO
Garderie

Sylvaine TOZY
Garderie

Thibaut CLÉMENT
Garderie

Gladie RADIX
Mercredi matin

INTERVENANT À L'ÉCOLE



Eddy TRAORE
Responsable péricolaire

SURVEILLANCE CANTINE

Samantha AGULLES

Malycia ALIBERT

Guillaume BELFILS

Nawelle BOUKHARI

Thibaut CLÉMENT

Maurice GRANDCHAMP

Manel GUIZANI

Ilham HABDECHE

Coraline JÉSUS

Karine MERCOYROL

Patricia MOREL
St Laurent de Vaux

Jackie TAPIE

Maéline TIN-SANG

RESTAURANT SCOLAIRE

Nicole MOREL
Cheffe cuisine

Frédéric DUMORTIER

Géraldine GAY

Yolande THEVENET

ENTRETIEN

Julie CURTET

Evelyne DAUMAS

Jackie TAPIE



Michel VERLHAC
Policier Municipal

CALENDRIER VACANCES

Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre
Vacances d'automne	Samedi 18 octobre Lundi 3 novembre
Vacances de Noël	Samedi 20 décembre Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Samedi 7 février Lundi 23 février
Vacances de printemps	Samedi 4 avril Lundi 20 avril
Vacances d'été	Samedi 4 juillet

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.



CONTACTS UTILES

→ Mairie : 04 78 45 80 48

mairie@vaugneray.com

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h

→ Adjointe à la politique éducative locale : M^{me} Béatrice DUMORTIER

☎ 06 83 68 76 70

mairie@vaugneray.com

→ Responsable périscolaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 18h30

☎ 06 76 49 01 78

periscolaire@vaugneray.com

→ Association des Parents d'Elèves

apevaugneray@gmail.com

 #apevaugneray

→ Sou des écoles

soudesecoles.vaugneray@gmail.com

www.soudesecoles-vaugneray.fr

→ Ecoles

☎ Maternelle : 04 78 45 91 32

☎ Élémentaire : 04 78 45 81 53

ecolepublique@vaugneray.com